

Département de l'Aude
Canton
de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune
de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE**PORTANT DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
EN QUALITÉ D'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL**

Le Maire de la Ville de Lézignan-Corbières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-32,

Vu la composition du Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de procéder le samedi 29 juin 2024 à 11 heures au mariage de Laurent CHABBERT et Marie-Hélène, Hortense, Françoise BONNEVIE,

Considérant l'indisponibilité du Maire, et de ses Adjointes à cette date,

ARRÊTE**Article 1 :**

Monsieur Éric PENAVERE, quatorzième conseiller municipal, est désigné pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil de la Commune de Lézignan-Corbières, afin de procéder le samedi 29 juin 2024 à 11 heures, au mariage de Laurent CHABBERT et Marie-Hélène, Hortense, Françoise BONNEVIE,

Article 2 :

Le Directeur Général des services, est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 3 juin 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20240607-AR2024-386-AU

Accusé certifié exécutoire

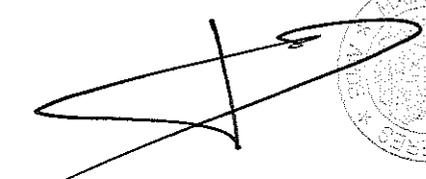
Réception par le préfet : 07/06/2024

Publication : 07/06/2024

Mr Le Maire, Gérard FORCADA



Le Maire,


Gérard FORCADA

